

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021
CONVOCATION DU 13 DECEMBRE 2021

Le 17 décembre 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelles-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BROUTIN à Mme CARON

Mme DA SILVA MARTINS à Mme PERAL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe OLIVE

DÉLIBÉRATION N°65/2021

Signature d'une convention avec le Département du Nord pour la réfection de bordures et la création de trottoirs, le long de la route Départementale 127 (au lieu-dit la Coquerie).

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement de voirie interdépartemental 59-62 ;

Monsieur le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec le Département du Nord pour la réfection de bordures et la création de trottoirs, le long de la route Départementale 127 (au lieu-dit la Coquerie).

Cette convention a pour objet, d'une part, de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et, d'autre part, de définir les modalités techniques, administratives et financières.

Elle précise les obligations de la commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des deux parties en présence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (19 voix pour) :

- **Approuve** les termes de la convention précitée ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer avec le président du C du Nord ou son représentant.

Envoyé en préfecture le 30/12/2021
Reçu en préfecture le 30/12/2021
Affiché le 30/12/2021
ID : 059-215901299-20211217-30122021_D65BP-DE

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHO CRAUX



DATE DE PUBLICATION : 30/12/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 30/12/2021